

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_17
id. 2179

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**TARIFS DE RESTAURATION DU COLLÈGE JEAN DE PRADES À
CASTELSARRASIN**

La Commission Permanente du 31 août 2015 a approuvé les tarifs de restauration des collégiens pour l'année 2016.

Par courrier électronique du 21 octobre 2015, le collège Jean de Prades à Castelsarrasin nous informe de son souhait de proposer aux élèves un forfait sur 4 jours à la place de la tarification au ticket.

Ainsi les tarifs appliqués par le collège s'établiraient comme suit :

- . forfait annuel 4 repas semaine : 412,00 €
- . ticket repas élève occasionnel : 3,50 €

Vous trouverez en annexe 1 le tableau des tarifs 2016 modifié en conséquence.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 31 août 2015 approuvant les tarifs de restauration des collégiens pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'entériner la demande du collègue Jean de Prades appliquant en 2016 le forfait 4 repas ainsi que le ticket repas occasionnel ;
- Approuve à cet effet, le tableau des tarifs 2016 modifié en conséquence, tel qu'annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC